

L'ordre du jour est le point sur le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

Ordre du jour
1. Point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

Ordre du jour
1. Point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

Ordre du jour
1. Point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

Ordre du jour
1. Point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole. L'ordre du jour est le point de vue de la Commission de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

DÉLIBÉRATION

Parc d'activités de La Grande Pièce (Limoges) - cession d'une parcelle de terrains au profit de la société NG Moteur ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

1 DOCUMENT - Publié le 6 Juillet 2023

Délibération du 29 juin 2023



DEL_20230629_ECO_2_2_CESSION_PARCELLE_NG_MOTEUR.pdf
(.pdf, 20,6 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**